



Assemblée générale

Distr. générale
16 novembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Points 19 b), c) et d) et 73 a)

Développement durable :

Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Réduction des risques de catastrophe

Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Lettre datée du 2 novembre 2017, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Tchéquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration publiée sous mon autorité à l'occasion de la réunion spéciale du Conseil économique et social tenue le 24 octobre 2017 sur le thème « Les conséquences des récents ouragans : mettre en œuvre un Programme 2030 résilient et tenant compte des risques » (voir annexe). Je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude ainsi qu'à la Vice-Secrétaire générale, dont la participation à cette importante rencontre a beaucoup contribué à sa réussite au même titre que votre ferme détermination à aider les communautés touchées.

La réunion spéciale a permis de faire le point des initiatives et actions engagées pour aider les pays et territoires victimes des ouragans et explorer les moyens d'apporter un concours efficace à leurs efforts de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience. Au cours de la réunion, la



Communauté des Caraïbes a lancé un appel vibrant pour que l'accès à des financements soit assuré de toute urgence, y compris pour l'adaptation aux changements climatiques, et pour qu'à leur prochaine conférence de haut niveau, qui se tiendra le 21 novembre à New York, les donateurs prennent les engagements voulus pour permettre à la région de bénéficier de l'appui dont elle a cruellement besoin. Les travaux réalisés par le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et l'Union européenne sur l'évaluation des besoins après une catastrophe et par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sur l'évaluation des dommages et des pertes ont été jugés importants pour déterminer la portée et l'ampleur des dommages et servir de base aux interventions internationales.

Les débats ont mis en exergue l'impact particulièrement marqué des ouragans sur les pays fortement exposés aux changements climatiques, en particulier les petits États insulaires en développement. Les États touchés, dont la plupart sont des pays à revenu intermédiaire, ont appelé de leurs vœux un accès plus large à des financements à taux réduit, notamment grâce à une modification des critères pour y inclure celui de vulnérabilité. La CEPALC a proposé une initiative visant l'échange de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience, afin d'alléger le fardeau que l'endettement fait peser sur les États touchés et, dans le même temps, de redéployer des ressources en faveur du renforcement de la résilience.

L'un des messages les plus forts a porté sur l'urgence de la lutte contre les changements climatiques et sur la nécessité de donner effet aux engagements pris dans le Cadre de Sendai et l'Accord de Paris, afin de mettre en œuvre un Programme de développement durable à l'horizon 2030 résilient et tenant compte des risques. La prochaine vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Bonn, suscite de grands espoirs quant à la réduction des facteurs de vulnérabilité des petits États insulaires en développement.

Dans la déclaration présidentielle, je décris les mesures nécessaires dans l'immédiat et à moyen et long terme pour appuyer la mise en œuvre par les pays touchés d'un Programme 2030 résilient et tenant compte des risques. Nous appelons les organismes des Nations Unies à renforcer leur collaboration et la cohérence de leur action afin de mieux aider les pays à prendre en considération les risques dans leurs activités de relèvement et de reconstruction après les catastrophes.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration présidentielle ci-joint comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 19 b), c) et d) et 73 a) de l'ordre du jour.

Le Conseil économique et social compte sur votre appui dans la mise en œuvre et la promotion des recommandations propres à faciliter les efforts de relèvement et de renforcement de la résilience des pays touchés. Conscient de la nécessité d'une réponse vigoureuse et efficace, le Conseil organisera une réunion de suivi pour dresser un bilan des actions entreprises en 2018.

L'Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire
(Signé) Marie **Chatardová**

**Annexe à la lettre datée du 2 novembre 2017 adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
de la Tchéquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de la Présidente à l'occasion de la réunion spéciale
du Conseil économique et social sur le thème « Les conséquences
des récents ouragans : mettre en œuvre un Programme 2030
résilient et tenant compte des risques »**

Le Conseil économique et social a tenu le 24 octobre 2017 une réunion spéciale sur le thème « Les conséquences des récents ouragans : mettre en œuvre un Programme 2030 résilient et tenant compte des risques ». En tant que Présidente du Conseil économique et social, j'ai le plaisir de vous faire part des recommandations et messages principaux issus de cette réunion.

Au cours des six derniers mois, nous avons été témoins de graves catastrophes naturelles : inondations sévères en Afrique et en Asie du Sud, tremblements de terre au Mexique et ouragans dévastateurs dans les Caraïbes, en Amérique centrale et aux États-Unis d'Amérique. Nous exprimons nos sincères condoléances aux victimes et à leurs familles. Nos pensées vont également à toutes les personnes touchées et à tous les gouvernements concernés.

Les États touchés ont fait part des ravages causés par les récents ouragans, inondations et tremblements de terre et de leurs incidences négatives sur les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les collectivités frappées. Nous sommes conscients de l'impact particulièrement marqué et profond des catastrophes sur les pays fortement exposés aux changements climatiques, en particulier les petits États insulaires en développement. La plupart des pays touchés appartiennent à la catégorie des pays à revenu intermédiaire et ne sont donc pas éligibles aux financements pour le développement à taux réduit des institutions financières multilatérales ni à l'aide publique au développement dont le principal critère d'accès est le produit intérieur brut (PIB) par habitant. Ces catastrophes nous rappellent que le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ont des objectifs communs.

La rapidité des interventions humanitaires a permis de sauver des vies, préserver des moyens de subsistance et assurer des services de base. La préparation et les partenariats noués ont joué un rôle essentiel car le personnel, la logistique et le matériel prépositionnés ont permis à l'aide humanitaire d'arriver plus rapidement. Nous saluons les actions entreprises par les pays eux-mêmes, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et la communauté internationale aux niveaux national, régional et international. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires sont intervenus rapidement et aident actuellement les pays concernés à répondre aux besoins pressants des personnes les plus vulnérables. À l'heure où les évaluations se poursuivent, les besoins immédiats identifiés concernent principalement la santé, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, la sécurité alimentaire, l'hébergement et le soutien au relèvement rapide en ce qui concerne les moyens de subsistance car les déplacements de population et le bouleversement des moyens de subsistance vont sans doute durer plusieurs mois.

Mesures immédiates

- Nous insistons sur l'importance de la préparation aux catastrophes et de l'aide humanitaire pour sauver des vies et préserver des moyens de subsistance. Nous saluons l'intervention des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires suite aux récents ouragans dans les Caraïbes et appelons à la poursuite des financements pour répondre aux appels humanitaires lancés après ces catastrophes.
- Nous lançons un appel à tous les États Membres et la communauté internationale afin que l'action humanitaire soit accompagnée de mesures de relèvement et de reconstruction à moyen et long terme et de permettre à ces pays de mettre en œuvre un Programme 2030 résilient et tenant compte des risques. Ces mesures doivent s'attaquer aux risques et permettre de mieux reconstruire conformément aux engagements pris dans le Cadre de Sendai et l'Accord de Paris. Nous devons nous appuyer sur les initiatives et les actions existantes visant à aider les pays et les territoires touchés à se reconstruire de manière résiliente, en renforçant leur complémentarité et en évitant les doubles emplois.
- Nous saluons la coordination et la cohérence de l'action des acteurs dans le secteur humanitaire et dans le secteur du développement, qui a permis de meilleurs résultats sur le terrain. Nous appelons à un financement suffisant de ces deux secteurs car cela est essentiel pour permettre aux collectivités touchées de s'engager dans la voie du développement durable. Nous devons veiller à ce que les annonces de contributions volontaires, qu'elles soient bilatérales ou transitent par l'intermédiaire d'organismes des Nations Unies, soient honorées sans délai.
- Nous appelons à investir davantage dans la réduction des risques de catastrophe, notamment dans la préparation aux catastrophes, l'alerte rapide et l'intervention rapide. Nous appelons également à garantir des interventions coordonnées, réactives et efficaces en cas de nouvelle catastrophe, grâce à des financements tenant compte des risques, prévisibles, opportuns, souples et appropriés, notamment les financements fondés sur les prévisions. Nous demandons plus d'investissements tenant compte des risques dans les infrastructures et les logements, ainsi que des partenariats public-privé plus efficaces grâce à l'implication de toutes les parties prenantes, notamment les assurances et l'ensemble des investisseurs et des acteurs internationaux.
- Nous engageons les États touchés à revoir leur politique nationale et leur cadre légal en matière de réduction des risques de catastrophe afin d'intégrer la gestion des risques de catastrophe à leur planification du développement ; à examiner leur code du bâtiment et à le respecter ; à renforcer leurs dispositifs d'alerte rapide multirisque, de préparation, d'intervention, de relèvement, de remise en état et de reconstruction ; et à orienter les nouveaux investissements. Nous appelons les États Membres et la communauté internationale à participer activement à la conférence des donateurs initiée par le Secrétaire général de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à la demande de ses États membres, ainsi qu'à mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur de la reconstruction et de la résilience à long terme de la région. L'évaluation des besoins par le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et l'Union européenne, ainsi que l'évaluation des dommages et des pertes par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) joueront un rôle important dans l'évaluation de la portée

et de l'ampleur des dommages causés par les récents ouragans dans les Caraïbes et dans l'élaboration des interventions internationales.

- Nous appelons à renforcer la collaboration, les échanges et la complémentarité en matière d'intervention humanitaire, de développement, de réduction des risques de catastrophe et d'action climatique afin de parvenir à des résultats collectifs et ainsi réduire les besoins, les risques et les vulnérabilités pendant plusieurs années. Ce faisant, nous pouvons agir sur la résilience et la vie des personnes les plus vulnérables et faire en sorte que personne ne soit abandonné face aux effets néfastes des changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes.

Mesures à moyen et à long terme

- Nous appelons à l'adoption de programmes de relèvement, de développement et de reconstruction à plus long terme, notamment pour le redressement des secteurs clefs tels que le tourisme, l'agriculture et la pêche, afin de créer des emplois qui font cruellement défaut. Surtout, les secteurs clefs et les moyens de subsistance doivent devenir durables et résilients aux effets des futurs phénomènes météorologiques extrêmes et autres risques. Nous devons appuyer les efforts des pays touchés et vulnérables pour diversifier leur économie et à tirer parti des avantages de l'économie numérique pour renforcer leur résilience économique. Nous demandons que des efforts concertés soient déployés pour aider les petits États insulaires en développement à transformer leur secteur de l'énergie en facilitant leur accès à des sources d'énergie renouvelables à un prix abordable, compte tenu de leur petit marché et de leurs ressources financières limitées.
- Nous prenons note de la demande de modification des critères d'accès aux financements à taux réduit afin de réduire l'importance du PIB et intégrer la notion de vulnérabilité. Nous demandons aux donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi qu'aux institutions financières internationales de réfléchir à des solutions financières qui tiennent compte à la fois de la dette élevée des petits États insulaires en développement touchés et de l'urgence de financer leur reconstruction. Nous appelons à accorder à tous les petits États insulaires en développement davantage de financements à taux réduit. Nous encourageons les bailleurs de fonds pour le développement, créanciers bilatéraux et multilatéraux, à proposer des titres d'emprunt conditionnels à ces États et aux autres pays vulnérables. Nous prenons note de la proposition de la CEPALC consistant à une échange de dette contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience, afin d'alléger le fardeau que l'endettement fait peser sur les États touchés et, dans le même temps, de redéployer des ressources en faveur du renforcement de la résilience dans toutes les dimensions du développement durable. Nous attendons avec intérêt les progrès à cet égard. Nous exprimons notre inquiétude quant aux conséquences sur le secteur financier local du retrait des correspondants bancaires de la région des Caraïbes et prenons acte de la demande de la région d'une action internationale concertée.
- Nous attendons avec intérêt les travaux du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, qui répertorie les mécanismes de décaissement rapide dans le cas de chocs, et engageons le Groupe de réflexion à examiner la question des investissements résistants face aux catastrophes. Nous invitons le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement à réfléchir aux investissements

tenant compte des risques et au financement de la réduction des risques de catastrophe et à envisager d'inclure cette question dans les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental de sa prochaine session, qui aura lieu en 2018.

- Nous devons chercher comment améliorer les mécanismes de réassurance. Une plus grande diversification, grâce à un fonds mondial ou des fonds régionaux assortis d'une meilleure réassurance, est nécessaire au bon fonctionnement des produits d'assurance. Les mécanismes d'assurance peuvent également inciter à réduire les risques de catastrophe existants et éviter d'en créer de nouveaux.
- Nous engageons les intermédiaires financiers et les autorités de régulation à réduire les coûts de transaction associés aux envois de fonds et appelons les gouvernements à faire baisser le coût des envois de fonds, par des mesures réglementaires, techniques et autres qui pourraient contribuer à augmenter les envois de fonds vers les pays touchés.
- Nous devons renforcer les systèmes de protection sociale et les filets de sécurité sociale pour atteindre les populations victimes de catastrophe. Une attention particulière doit être accordée aux groupes vulnérables concernant l'accessibilité des infrastructures, la fourniture de services et les dispositifs de préparation aux catastrophes.
- Nous devons continuer à renforcer nos capacités de réaction et à constituer des réseaux efficaces aux niveaux régional, national et local, car il s'agit de nos premières lignes de défenses contre les effets des phénomènes météorologiques extrêmes. Nous appelons l'ONU et la communauté internationale à soutenir ces mesures.
- Nous notons avec préoccupation que les catastrophes et les effets néfastes des changements climatiques provoquent des déplacements de population et demandons que des stratégies efficaces soient adoptées pour prévenir et atténuer ces déplacements, assurer une protection et une assistance adéquates aux personnes déplacées, et promouvoir et faciliter des solutions durables.
- La communauté internationale a la responsabilité d'agir de concert et de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre un Programme 2030 résilient et tenant compte des risques. Nous lançons un appel en faveur d'une approche intégrée de la mise en œuvre des engagements pris dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous demandons instamment que les engagements et partenariats annoncés à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement soient intégralement et effectivement mis en œuvre et que les dispositions prévues dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement quant aux moyens de mise en œuvre soient appliquées.
- Nous soulignons l'importance de l'information et des services géospatiaux dans la prévention ou la réduction des risques humains, socioéconomiques et environnementaux, ainsi que des conséquences des catastrophes et, dans ce contexte, nous prenons acte du cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe, adopté par le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, un organe subsidiaire du Conseil économique et social. Nous demandons la comptabilisation systématique des pertes et des dommages causés par les catastrophes et les changements climatiques, comme cela a été mis en avant à la session 2017 de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, afin de fournir des preuves statistiques des risques aux décideurs,

aux responsables des plans de développement et au secteur privé pour leur permettre de prendre des décisions éclairées.

- Nous appelons à un soutien international durable et cohérent afin d'accélérer le relèvement, garantir une reconstruction tenant compte des risques et renforcer la résilience dans les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. À cet égard, nous invitons la communauté internationale à respecter le principe d'appropriation par le pays et à s'aligner sur les priorités nationales des États touchés.
 - Nous soulignons qu'il est urgent de lutter contre les changements climatiques et appelons à redoubler d'efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à renforcer le soutien aux mesures d'adaptation. Nous attendons avec intérêt les délibérations de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Bonn (Allemagne) en novembre 2017, et qui, nous l'espérons, pourra utiliser comme critère d'action la nécessité de remédier à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement.
 - Nous devons agir au plus vite. Le Conseil est déterminé à continuer de favoriser la coordination des travaux du système des Nations Unies pour le développement et entend suivre la question en 2018 pour garantir des améliorations importantes sur le terrain.
-